

## AUDIT ENERGETIQUE ET THERMIQUE REALISE SELON LA METHODE EFFI'KAZ POUR LES MENAGES A REVENUS TRES MODESTES OU MODESTES

### Le dispositif :

Le dispositif EFFI'KAZ vise à réaliser un audit énergétique et thermique à domicile avec pour objectifs d'identifier

- les pistes de réduction de la consommation énergétique du logement
- ainsi que les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique et le confort thermique de l'habitat.

Ainsi, la prestation éligible à ce dispositif est la réalisation d'audits thermiques et énergétiques réalisés selon la méthodologie et avec le logiciel EFFI'KAZ (EX-ARTMURE) dans les logements individuels à La Réunion pour les propriétaires occupants ou bailleurs ainsi que les locataires avec accord du propriétaire, à revenus très modestes ou modestes selon les critères de l'ANAH

### La méthode :



A l'issue de la visite et de l'analyse des données, le conseiller EFFI'KAZ présente les résultats de l'audit au particulier en lui donnant les conseils pour améliorer le confort et l'efficacité énergétique de son logement.

### Les bénéficiaires :

Les foyers **PROPRIETAIRES** (occupants ou bailleurs) ou **LOCATAIRES** (**avec accord du propriétaire**) à revenus très modestes ou modestes selon les critères de l'ANAH peuvent bénéficier d'un audit portant sur les 3 thématiques suivantes :

1. Maîtrise de l'énergie : Il s'agit de réaliser un inventaire complet des équipements électriques avec une identification des habitudes de consommations.
2. Énergie renouvelable : Le potentiel solaire du logement est évalué afin d'optimiser le recours au chauffe-eau solaire et évaluer le potentiel de production photovoltaïque.
3. Performance thermique : Il s'agit ici de caractériser la qualité de l'enveloppe du bâtiment, le potentiel bioclimatique et le niveau de confort hygrothermique du logement.

Des préconisations réalistes d'améliorations seront fournies au particulier pour chacune des thématiques citées en fonction du budget travaux acceptable pour le foyer.

A l'issue, le particulier dispose au sein du rapport de diagnostic

- D'une étiquette qualifiant la performance thermique et énergétique de son logement
- De trois scénarios de rénovation avec leur estimation financière ;
- De la mise à disposition d'une liste d'entreprise qualifiées et certifiées RGE susceptibles d'intervenir pour réaliser les travaux préconisés

### Montant de l'aide :

Le montant de l'aide versée par la Région Réunion (cofinancée par les crédits européens du FEDER) est de :

- 650,00€ par audit pour les logements jusqu'à 150m<sup>2</sup> de Surface Hors Oeuvre Nette (SHON).
- Ce plafond peut être augmenté de 50,00€ supplémentaires par tranche de 20m<sup>2</sup> de SHON au-delà de 150m<sup>2</sup>.

Le montant de l'aide est directement versé à l'auditeur par la Région Réunion.

Un dossier de demande d'aide sera à compléter avec l'auditeur et les pièces suivantes devront lui être transmises :

Une copie de la pièce d'identité du demandeur

Une copie de l'avis d'imposition du demandeur pour l'année N-1

Une facture EDF

Cas du propriétaire : une copie de la taxe foncière ou de l'acte de propriété avec certificat d'adressage

Cas du locataire : copie du bail + accord du propriétaire signé

Toute pièce officielle prouvant la Surface Hors Oeuvre Nette (uniquement nécessaire pour justifier d'une Surface Hors Oeuvre Nette de plus de 150 m<sup>2</sup>)

## ANNEXE 1 : PLAFONDS DE RESSOURCE ANAH AU JANVIER 2026

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources		
	« très modestes » (prévus à l'article 1 <sup>r</sup> de l'arrêté du 24 mai 2013)	« modestes » (prévus à l'article 2 de l'arrêté du 24 mai 2013)	« intermédiaires » (prévus à l'article 2 de l'arrêté du 24 mai 2013)
1	17 363	22 259	31 185
2	25 393	32 553	45 842
3	30 540	39 148	55 196
4	35 676	45 735	64 550
5	40 835	52 348	73 907
Par personne supplémentaire	5 151	6 598	9 357